DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2019 Avis d'impôt établi en 2020

Liberté Égalité Fraternité

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C): 30 04 993 512 269 Déclarant 2 (C): 30 26 460 939 075

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :

RES L'HARMONIE APT B02 42 RUE DE LA GARENNE 33600 PESSAC

33000 PESSAC

Numéro FIP: 330 95 24 7990239789 3

Référence de l'avis :20 33 A301672 81Numéro de rôle :011Date d'établissement :08/07/2020Date de mise en recouvrement :31/07/2020

Vos contacts

Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone

au 0 809 401 401 * du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

₽ Sur place

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

SIP PESSAC TALENCE SAID PESSAC RUE JULES FERRY BOITE 32 33090 BORDEAUX CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

M MANGUET BENJAMIN OU M RAHARISON NY ANDRY RES L'HARMONIE APT B02 42 RUE DE LA GARENNE 33600 PESSAC

Somme qui vous est remboursée

213,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2019.

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2020 sur le compte bancaire suivant :

FR76 1558 9335 350X XXXX XXX4 004 Identifiant de la banque : CMBRFR2BXXX

Émetteur du virement : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence : 23 890 Nombre de parts : 2,00

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1^{er} janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service «Gérer mon prélèvement à la source» accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

33802

Avis d'impôt établi en 2020

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2019

N° fiscal: 30 04 993 512 269 Feuillet n°: 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : MANGUET Déclarant 2 - Nom de naissance : RAHARISON personnes recueillies handicapées enfants maieurs situation du foyer enfants mariés cas particulier célibataires 0 RÉSIDENCE EXCLUSIVE **RÉSIDENCE ALTERNÉE** NOMBRE DF enfants mineurs ou dont enfants enfants mineurs ou dont enfants **PARTS** handicapés handicapés handicapés handicapés 2,00 IMPOT SUR LE REVENU Déclar, 1 Détail des revenus Déclar, 2 Total Salaires..... 8544 10630 Autres revenus imposables..... 6795 Total des salaires et assimilés 2..... 15339 10630 Déduction 10% ou frais réels..... 1534 1063 Salaires, pensions, rentes nets..... 13805 9567 23372 23372 Revenu brut global..... Revenu imposable..... 23372 Revenus au taux forfaitaire..... Taux 12,8% Montant 518 Impôt sur les revenus soumis au barème 14 454 Décote..... 454 Impôt proportionnel..... 66 **IMPOT NET** Total de l'impôt sur le revenu net..... 66 PRELEVEMENTS SOCIAUX Détail des revenus **CSG - CRDS PREL SOL** Revenus de capitaux mobiliers 44..... 518 518 BASE IMPOSABLE..... 518 518 Taux de l'imposition 9,70% 7,50% Montant de l'imposition..... 50 39 Total des prélèvements sociaux nets..... 89 Pour information: Montant de CSG déductible sur revenus du patrimpine 49 pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2020...... 35 CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 : **IMPOT SUR LE REVENU** Impôt sur le revenu 2019 dû 53: 66 Retenue à la source prélevée en 2019 par vos verseurs de revenus : 368 LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3° année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Avis d'impôt établi en 2020 N° fiscal : 30 04 993 512 269

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2019

Feuillet n°: 2 / 2

>>> Suite de votre avis				
Solde d'impôt sur les revenus 2019 :				- 302
PRELEVEMENTS SOCIAUX			CSC CDDS	PSOL
Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus 53:			CSG-CRDS 50	39
Solde des prélèvements sociaux 2019 53:				89
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AV QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VO	DE		HE A FAIRE.	213
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES Revenu fiscal de référence ²⁵				23890
PLAFOND EPARGNE RETRAITE Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est d	e :			
Plafond total de 2018		Déclar. 1 15562	Déclar. 2 11758	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2017 Plafond non utilisé pour les revenus de 2018 Plafond non utilisé pour les revenus de 2019 Plafond calculé sur les revenus de 2019		3862 + 3923 + 3973 + 4052	3862 + 3923 + 3973 + 4052	
Plafond pour les cotisations versées en 2020		= 15810	= 15810	
PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020				
Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espac particulier/gérer mon prélèvement à la source ou e appelant le 0809 401 401				